

Construction de 2 groupes d'immeubles résidentiels  
de forme rectangulaire.

a) Immeuble I : 3 blocs d'une longueur totale de 61.50 m  
et d'une profondeur de 15.00 m

b) Immeuble II : 2 blocs d'une longueur totale de 41.50 m  
et d'une profondeur de 15.00 m

- Hauteur Immeuble I et II : 14.30 m
- Ecart entre les 2 immeubles : 32.00 m
- Forme des toitures : toitures surbaissées
- Façades :
  - en enduit chromolith ou similaire
  - en éléments préfabriqués et marbre (façade avant)
- Garages : les garages collectifs se situent au  
1er sous-sol et l'accès se fait par  
une rampe
- Installations collectives, caves, buanderie, locaux techniques se  
situent au 2ième sous-sol
- Toutes les surfaces non bâties seront aménagées en jardin d'agrément  
à exécuter aux frais du promoteur.



Appartient à la délibération

du conseil communal du 14.07.1978

Plc/6/75 No.

Appartient à la délibération

du conseil communal du 07.05.1979

       No. Plc/6/75



- 7 JUL. 1978

Projet d'aménagement particulier

CALCUL DU CMU

Appartient à la délibération  
du conseil communal du 14.07.78

\_\_\_\_\_ No. 82e/10/75

Superficie totale terrain net à construire :

30 a 70

2 a 20

25 a 70

6 a 40

\_\_\_\_\_  
65.00 ares

Appartient à la délibération  
du conseil communal du 07.05.79

\_\_\_\_\_ No. 82e/10/75

Détermination du nombre de logements:

(80 unités par ha)  $\frac{65.00 \times 80}{100} =$  52 logements  
50 logements prévus

Calcul CMU (inférieur à 2 1/2)

Surface des immeubles

I.  $61.50 \times 15.00 = 922.50 \text{ m}^2 \times 5 = 4.612,50 \text{ m}^2$

II.  $41.00 \times 15.00 = 615.00 \text{ m}^2 \times 5 = 3.075,00 \text{ m}^2$

\_\_\_\_\_  
7.687,50 m<sup>2</sup>

CMU  $\frac{7.687,50}{6500} =$  1.1826 < 2 1/2

VILLE DE LUXEMBOURG  
30-1-1978  
POLICE DES BAISSES